AVIS DIVERS.

BUREAU DES NOUVELLES.

PAR J. B. BLANCHE.

EN vente d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la Paroisse et la Ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 29 Juillet 1834 et à la requête de P. Courcy jr., agissant des exécuteurs de Samuel Jacobs, il sera vendu à la bourse de Hewlett, le Jeudi 16 Octobre prochain, à midi, les propriétés ci-après désignées abandonnées par ledit S. Jacobs à ses créanciers.

1o. Un LOT DE TERRE situé rue de la Levée, entre les rues Toulouse et Jefferson, No. 84 1-2, avec les batisses qui sont dessus et qui consistent en 1 une Maison en brique à quatre étages, (y compris le rez-de-chaussée) et une cuisine haute en briques ; et avec droit de passage aux 2 rue Toulouse. Ledit lot ayant 17 pieds 1 1-2 pouces de face ; 17 pieds 9 1-2 pouces de large sur la ligne du fond et 80 pieds de profondeur

2o. Trois LOTS DE TERRE situés au faubourg Delor, et désignés par les Nos. 22, 23 et 33, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville, le 20 Décembre 1825, et annexé à un acte passé pardevant Félix De Armas, notaire public, par Messrs. D. F. Barthe et L. E. Faucher, le 29 Janvier 1829.

Le No. 22, ayant 51 pieds de face au Cours des Tritons, 134 pieds 7 1-2 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du No. 21, 127 pieds 6 pouces, sur la ligne qui le sépare du No. 23 et 64 pieds 1 pouce de large sur la ligne du fond ; le tout mesure française.

Le Lot No. 23, attenant au précédent, et formant l'encoignure du Cours des Tritons et du Cours des Dryades, ayant 54 pieds 6 pouces de face au premier, sur 130 pieds 6 pouces au dernier ; et ayant 47 pieds 3 pouces sur la ligne parallèle au Cours des Dryades, le tout mesure française.

Le Lot No. 33, ayant 81 pieds de face à la rue Hercule, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.

3o. Un Lot de TERRE situé dans la ville de M'Donough, désigné par le No. 1, dans l'Ilet No. 7, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville, le 5 Décembre 1828, et déposé au l'étude de G. R. Stringer, notaire public ; ledit lot formant l'encoignure du chemin public et de la rue du Marché, a 56 pieds 6 pouces et 10 lignes de face au chemin public, 139 pieds 10 pouces à la rue du Marché, et 147 pieds 10 pouces et 4 lignes, sur la ligne qui le sépare du No. 2.

4o. Un Lot de TERRE situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le No. 11 de l'Ilet 97, sur un plan dressé par le voyer de la ville, le 23 Juin 1830 et déposé en Pétude de Carlisle Pollock, notaire public, ledit lot ayant mesure française, 30 pieds de face à la rue Champs Elysés, entre les rues de la Verta et des Magistrats, sur 100 pieds de profondeur.

5o. Un Lot de TERRE situé au faubourg Darcantel, désigné par le No. 37, de l'Ilet 7, sur un plan dressé par le voyer de la ville, le 2 de Mai, 1832, et déposé en l'étude de Carlisle Pollock, notaire public ; ledit lot ayant 53 pieds 3 1-2 pouces de face au Chemin à Coulisse, sur 161, pieds 7 pouces de face à la rue Gérard, dont il forme l'encoignure.

6o. Trois lots de TERRE situés au faubourg Delor, et désignés par les Nos. 301, 302 et 305, sur un plan dressé par Richard Delafield, en Mars 1833, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, notaire public, les Nos. 301 et 302, contigus, ayant chacun 25 pieds de face à la rue Willow, sur 125 de profondeur, et le No. 305, ayant 30 pieds de face à la rue Wilow, 40 pieds de large sur la ligne de fond, sur une profondeur de 125 pieds (plus ou moins) sur la ligne qui le separe au faubourg Ste. Marie, et 125 pieds sur la ligne qui le sépare du No. 304.

7o. Un Lot de TERRE situé à Carrollton, désigné par le No. 83, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer de la ville et déposé en l'étude de G. R. Stringers, notaire public, ledit lot ayant 300 pieds de face à la rue Jefferson, 300 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du No. 84, 325 pieds de face à Green Square. et 325, pieds de face à la septième rue.

8o. Un flet situé à Carrollton et désigné par le No. 25, sur un plan dressé par L. Bringier, arpenteur général, le 2 Décembre 1833, déposé en l'étude de Théo. Seghers, notaire public, ledit flet, borné par les rues Septième, Livingston, Cécile ; Colapisse et Live Oak Grove, sur 120 pieds 6 pouces au dernier ; et ayant 47 pieds 3 pouces sur la ligne parallèle au Cours des Dryades, le tout mesure française.

Le Lot No. 33, ayant 81 pieds de face à la rue Hercule, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.

9o. Un Lot de TERRE situé dans la ville de M'Donough, désigné par le No. 1, dans l'Ilet No. 7, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville, le 5 Décembre 1828, et déposé au l'étude de G. R. Stringer, notaire public ; ledit lot formant l'encoignure du chemin public et de la rue du Marché, a 56 pieds 6 pouces et 10 lignes de face au chemin public, 139 pieds 10 pouces à la rue du Marché, et 147 pieds 10 pouces et 4 lignes, sur la ligne qui le sépare du No. 2.

10o. Un Lot de TERRE situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le No. 11 de l'Ilet 97, sur un plan dressé par le voyer de la ville, le 23 Juin 1830 et déposé en Pétude de Carlisle Pollock, notaire public, ledit lot ayant mesure française, 30 pieds de face à la rue Champs Elysés, entre les rues de la Verta et des Magistrats, sur 100 pieds de profondeur.

11o. Un Lot de TERRE situé au faubourg Darcantel, désigné par le No. 37, de l'Ilet 7, sur un plan dressé par le voyer de la ville, le 2 de Mai, 1832, et déposé en l'étude de Carlisle Pollock, notaire public ; ledit lot ayant 53 pieds 3 1-2 pouces de face au Chemin à Coulisse, sur 161, pieds 7 pouces de face à la rue Gérard, dont il forme l'encoignure.

12o. Trois lots de TERRE situés au faubourg Delor, et désignés par les Nos. 301, 302 et 305, sur un plan dressé par Richard Delafield, en Mars 1833, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, notaire public, les Nos. 301 et 302, contigus, ayant chacun 25 pieds de face à la rue Willow, sur 125 de profondeur, et le No. 305, ayant 30 pieds de face à la rue Wilow, 40 pieds de large sur la ligne de fond, sur une profondeur de 125 pieds (plus ou moins) sur la ligne qui le separe au faubourg Ste. Marie, et 125 pieds sur la ligne qui le sépare du No. 304.

13o. Un Lot de TERRE situé à Carrollton, désigné par le No. 83, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer de la ville et déposé en l'étude de G. R. Stringers, notaire public, ledit lot ayant 300 pieds de face à la rue Jefferson, 300 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du No. 84, 325 pieds de face à Green Square. et 325, pieds de face à la septième rue.

14o. Un flet situé à Carrollton et désigné par le No. 25, sur un plan dressé par L. Bringier, arpenteur général, le 2 Décembre 1833, déposé en l'étude de Théo. Seghers, notaire public, ledit flet, borné par les rues Septième, Livingston, Cécile ; Colapisse et Live Oak Grove, sur 120 pieds 6 pouces au dernier ; et ayant 47 pieds 3 pouces sur la ligne parallèle au Cours des Dryades, le tout mesure française.

Le Lot No. 33, ayant 81 pieds de face à la rue Hercule, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.

15o. Un Lot de TERRE situé dans la ville de M'Donough, désigné par le No. 1, dans l'Ilet No. 7, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville, le 5 Décembre 1828, et déposé au l'étude de G. R. Stringer, notaire public ; ledit lot formant l'encoignure du chemin public et de la rue du Marché, a 56 pieds 6 pouces et 10 lignes de face au chemin public, 139 pieds 10 pouces à la rue du Marché, et 147 pieds 10 pouces et 4 lignes, sur la ligne qui le sépare du No. 2.

Conditions de la vente:—Les acheteurs devront assumer le payement des différentes sommes spécifiées plus bas. La balance sera payée dans un et deux ans, du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque spéciale. Les actes de vente seront passés pardevant Mr. Théod. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Notes des payemens à faire sur les propriétés ci-dessus décrites.

1o, sur le terrain et la maison, rue de la Levée, 10 billets de $1243 75 chacun, le premier payable le 18 Novembre prochain, huit autres le 18 de Mai, Novembre de chacune des années, 1835, 1836, 1837, 1838, le dixième, en Mai 1839, au comptant $851 74.

2o. Sur les lots Nos. 22 et 23, faubourg Delor, $3,500 comptant.

Sur les lots Nos. 301, 302 et 305 rue Willow, deux billets de $73 chacun, le premier payable le 26 de Mars 1835 et le second le 26 de Mars 1836.

4o. sur le lot No. 1 ilet 7, deux billets de $300 chacun payable le 27 de Février 1835 et 1836.

5o. sur le lot No. 57, ilet No. 7, quatre billets de $126 chacun, payables les 5 de Juin des années 1834, 1835, 1836, 1837.

6o. sur les lots Nos. 7 et 8 faubourg Livaudais, deux billets de $212 chacun, payables les 12 Mars 1835 et 36.

Et le même jour et au même lieu, sera vendue la négresse nommée SusanStewart, âgée d'environ 24 ans, avec son enfant âgé de 6 mois, abandonnés par ledit Jacobs à ses créanciers.

Conditions : moitié comptant et moitié dans 6 mois, en billet endossé à satisfaction et garanti par hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement. 12 sept

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 19 août 1834, et à la requête de Mr. Auguste Bordères, syndic des créanciers de Caprais Rouquette, il sera vendu, le jeudi, 2 octobre prochain, à midi, à la bourse de Hewlett, les propriétés et les esclaves ci-après nommés et désignés, abandonnés par ledit Caprais Rouquette à ses créanciers :

Six Lots de Terre situés au faubourg Trémé, rue Plauché, entre les rues St-Bernard et Esplanade, désignés par les Nos. 17, 18, 19, 20, 21 et 22, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du 12 novembre 1828, et déposé en l'étude de Octave de Armas, notaire public ; les dits lots ayant chacun 38 pieds de face à la rue Plaudhé, sur 138 pieds 7 pouces de profondeur. Sur le n°. 17, sont : une maison de 4 chambres, 2 cabinets et une gallerie ; une cuisine double. Et sur le n°. 18, une maison composée de 2 chambres, 2 cabinets et une gallerie. Conditions : Comptant.

Jacques, mulâtre, âgé de 25 ans, tanneur, charretier et excellent domestique.

Sophie, négresse, âgée de 41 ans, excellente blanchisseuse et domestique de maison, et sa fille Charlotte, âgée de 5 ans.

Louis, fils de Sophie, nègre âgé de 17 ans, domestique.

Nancy, mulâtresse, âgée de 35 ans, marchande et bonne domestique.

Rolling, nègre de journée, âgé de 23 ans.

Catherine, négresse âgée de 23 ans, excellente marchande et bonne domestique, et sa fille Marie, 2

Conditions : comptant. Les actes de vente seront passés pardevant M. L. Féraud, notaire public, aux frais des acquéreurs. 5 sept.

PAR J B BLACHE.

LE mardi, 14 d'octobre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, il sera vendu par ordre du syndic des créanciers de M. Barthélemy Chauvin Delery, les propriétés ci-après désignées, abandonnées par ledit B. C. Delery, à ses créanciers.

Un Lot de Terre situé dans la paroisse St Bernard, à environ 5 milles au-dessous de la Nlle. Orléans et du même bord du fleuve, ayant un arpent de face au fleuve, sur 80 arpents de profondeur, entre deux lignes parallèles, avec la batture qui se trouve en face ; ledit lot est désigné par le No. 6, sur un plan dressé par M. A. D'Hémecourt, député voyer de la ville, le 15 mars 1832. Il y existe dessus maisons de maître, navres, briqueteles entre poteaux, et autres dépendances.

Un Lot de Terre situé au faubourg Marigny, mesurant 60 pieds de face à la rue d'Amour, et 120 pieds de face à la rue Mandeville, sur lequel il y a une maison meublée en bon état, briquetée entre poteaux, cuisine et autres dépendances. L'acquéreur de cette propriété sera tenu de payer, en outre du prix de l'adjudication, une rente viagère à raison de $30 par mois, en quinzième d'un mois, dont le 1er octobre 1839, s'il n'aime mieux donner cette rente viagère, moyennant une somme de $1,800 comptant, qu'il paiera en propriétaires de la dite rente.

Conditions : 4, 12 et 18 mois de crédit, du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction de synd., avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant L. V. Claire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 10 sept

DEPOT DE BOIS.

W. & R. MURPHY ayant pris le cour spacieux ... se faisant face au bassin, et s'ouvrant en arrière ... des Remparts, entre les rues Toulouse et St. Claude, offrent à vendre au public, en magasin ou rendus à bord de chantiers, consistant en chêne, pin et frêne ; ils ont aussi constamment à vendre du charbon, du sable, du lest et du gravier, et expédient par tout bâtiment leur ordres avec célérité et ponctualité.

W. & R. MURPHY, au Bassin, No. 13.

50,000 briques à feu de Pensacola à vendre comme ci-dessus. 15 août

ACADEMIE.

ART DE POONAH.

LA PEINTURE a, dans tous les temps, été célébre comme un art enchanteur, et quelque peine que son étude exige, elle a toujours eu de nombreux adeptes : maintenant qu'on a découvert l'art d'imiter parfaitement la nature dans tous ses caprices, et qu'on a inventé les moyens de transmettre ses beautés de tous les genres avec la plus grande élégance et avec un enlorissement aussi durable que celui des Chinois, par une méthode claire, facile, inconnue jusqu'à ce jour, ce qu'on peut acquérir en neuf leçons ; qui pourrait se refuser le plaisir de s'en instruire, quand il en peut résulter tant d'avantages et de jouissances pures pour les élèves de l'un et de l'autre sexe ?

Le professeur a orné son salon de morceaux de toutes les classes, qu'on peut voir chez lui depuis dix heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures après-midi, jusqu'à cinq. Les amateurs de cet art charmant y trouveront des beautés variées.

Six classes seront ouvertes ; chacune sera tenue selon une méthode différente, et nécessitera des leçons distribuées ainsi qu'il suit :

1re. classe : Dessin, Peinture et Dorure sur papier.

2e. do. do. do. do. sur velours (de coton ou de soie.

3e. do. do. do. do. sur perre (laine ou falmon.

4e. classe préparer, dorer, peindre, bronzer et vernisser des boîtes, des tables, &c. &c.

5e. classe préparer, dorer, et former des fruits et des fleurs avec des bronzes coloriés, etc.

6e. Dorer, argenter et former des bordures, chiffres ou des vignettes sur le verre uni,

Chacune de ces branches s'enseigne dans le nombre de leçons indiqué, et le professeur fournit les couleurs, pinceaux, papier, feuilles d'or et autres objets nécessaires pendant l'apprentissage.

On garantit l'enseignement, et pour s'inscrire aux classes, ainsi que pour avoir d'autres informations, les amateurs peuvent s'adresser à la demeure du professeur au coin des rues Royale et Dumaine, audessus de la librairie de M. Gest.

Le directeur de cet établissement a l'avantage d'être le premier qui ait introduit cette nouvelle méthode à New York et à la Havane où il compte de nombreux élèves, dont on verra les divers ouvrages dans sa collection. P. DE LOS RIOS.

12 sept—30

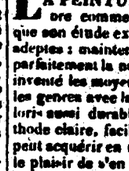

$10 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne de chez le soussigné, le 18 août, l'esclave nommée MILLY ou LITTY, âgée d'environ 24 ans, elle est grande et mince, ayant une assez jolie tournure et s'habillant toujours bien, sa peau est un peu rouge, une dent de devant cassé ; son front est très étroit, elle a une assez bonne figure, le nez un peu retroussé. Elle parle l'anglais, et il est très probable qu'elle parle le français, puis qu'il y a plusieurs années qu'elle est dans le pays. Elle a été vendue dans le mois de mars dernier par Mlle. Laure Mercier, femme de couleur. Il se peut qu'elle se dise appartenir à l'habitation Foucher. On soupçonne qu'elle s'est procuré un faux billet de liberté.

On suppose que la susdite négresse se déguise sous l'habillement d'homme, ayant enlevé un pantalon et une veste contenant deux copies d'un plan de l'habitation Gosselin, par M. Hallou d'Hémécourt.

La personne qui l'arrêtera est priée de la faire mettre dans une des geoles de cet état, et d'en faire donner avis au Dr. Lacroix. Les capitaines de steamboat et toute embarcation sont invités à ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis avec toute la rigueur des lois.

12 Sept—3 Vve. GOSSELIN.

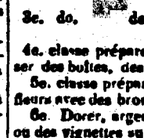

AVIS.

PARTIS marrons de la compagnie des Canaux de Barataria et de Lafourche, il y environ trois jours, les nègres JACOB, ELY & GABRIAL.

Une récompense de 20 piastres sera donnée pour chacun des dits nègres qui sera arrêté et conduit à la geole de la Nouvelle-Orléans, ou de la paroisse Jefferson. 12 sept—3

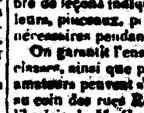

PARTIE marronne dimanche 6 juillet, une mulâtresse nommée MARIA, d'environ 4 pieds 3 pouces de haut, ayant les yeux un peu enfoncés dans la tête, et la démarche légère, venue depuis peu du Natchez. Agée d'environ 25 ans, et parlant l'anglais. La récompense ci-dessus sera payée à quiconques l'amènera au soussigné, ou la mettra dans une prison d'où il pourra la retirer. ROBERT FARE,

1 août—7 No. 17, rue de la Commune.

$25 DE RECOMPENSE.

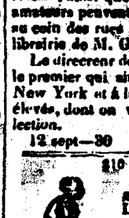

PARTIE marronne le 19 de courant, l'esclave POLLY, âgée d'environ 45 ans, d'un teint jaune, et de la taille de 5 pieds 6 ou 7 pouces. Elle est un peu grise, les traits de la figure bien formés, sa peau longe, et comme ceux d'une personne agitée par la colère. Elle a une légère cicatrice sur la joue gauche, près de la bouche, marche droit et parle très bien l'anglais la seule langue qu'elle connaisse. Elle a été élevée à Richmond en Virginie, a habité ce pays six mois, et cherche à ce que l'on croit à passer en Virginie.

Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne pas lui donner asyle sous les peines portés par la loi.

La récompense ci-dessus se donnera à quiconque l'arrêtera et la mettra en prison ou donnera l'information nécessaire pour la faire arrêter. E. WELLS,

25 juil—3sept Nos. 27 et 25, rue du Camp.

IL a été logé à la geole de la paroisse de Jefferson, les esclaves suivans:

Un nègre nommé Jessee, appartenant à M. A. Poucherjuair.

Une mulâtresse appartenant à M. Tailor, de la Nouvelle-Orléans, et nommant Marguerite.

5 sept J. CHARBONNET, shérif

$10 DE RECOMPENSE.

SERONT payées par le soussigné, à toute personne qui rendra chez lui, rue St. Pierre, No. 96, entre les rues Royale et Bourbon, ou dans une des prisons de cet Etat, la négresse nommée ROSINE, orginaire de cette ville, âgée de 24 ans, très bonne blanchisseuse et repasseuse. Cette négresse est la même qui a appartenu à Mme. Pierre Marpeau, et ensuite à M. Jean Raphael Bellard. Elle a marronné depuis le 2 de ce mois ; il est probable qu'elle cherchera à se tenir cachée et s'occupera dans la ville de son métier.

15 juin—3ptsept—6 E. GARNAUT.

LAFAYETTE FOUNDERY.

Rue Bienville, No. 21.

JOHN A. W. WEBB, donne constamment à ... leur établissement un assortiment de fers gueuse bière et autre de Jean-Zack de première qualité, qu'ils offrent à bon marché.

300 grandes bouteilles à bière et une grande quantité d'excellents bouchons, à vendre à bon marché. 8 août

VENTES PAR AUTORITE DE JUSTICE.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Pruves.*—Vente par le Régistre des Testaments—Jeudi, 23 Octobre 1834, heure ordinaire, en vente, à la bourse pour compte de la succession des feus Gertrudes Dolgé et Pascal ...

...ADLY, négresse âgée d'environ 37 ans.

Conditions de la vente : Moitié payable le 15 Avril prochain, 1835, et l'autre moitié le 15 Avril 1836, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Reg.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Eugène Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

13 septembre

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Pruves.*—Vente par le Régistre des Testaments, Vendredi, 26 Septembre 1834, à midi, l'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Jeanne Prévost, *à la propriété ci-après décrite, savoir :*

Un terrain situé au faubourg Marigny, rue Mandeville entre les rues Conti-Calvo et Moreau, ayant 30 pieds de face (mesure française,) sur le côté occidental de la rue Mandeville sur 120 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

Conditions de la vente: Moitié comptant et la balance à 12 mois de crédit en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Les choses sont ainsi.

W F C DUPLESSIS, Reg.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Carlile Pollock, not pub, aux frais de l'acquéreur. 27 août

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Pruves.*—Vente par le Régistre des Testaments—Mardi, 23 septembre, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Caroline Lenne, c. c. l. les esclaves ci-après décrits, savoir :

Marionette, négresse âgée de 30 ans, cuisinière et ses deux enfans nommés Marie de 5 ans et Line âgée de 3 ans.

Simonnette alias Lorette, griffonne âgée d'environ 20 ans, bonne gardienne d'enfans, et ses deux enfans nommés Charles, âgé de 9 ans et Gustave âgé de 7 ans.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Et *le même jour*, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu dans la rue Ste. Anne, vis à vis la place d'armes, les meubles meublans et autres effets mobiliers appartenant à la même succession. Conditions : comptant.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, reg.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant T. Seghers, not. pub., aux frais des acquéreurs. 23 août

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Pruves.*—Vente par le Registre des Testamens, jeudi, 2 Octobre 1834, à midi j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Louise Duché alias Javotte, c. c. l. l'esclave ci-après décrit, savoir :

Marguerite, négresse âgée d'environ 40 ans.

Conditions de la vente: comptant.

Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, reg.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Louis Féraud, not pub, aux frais de l'acquéreur. 1 sept

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Pruves.*—Succession de Claude Benoit Pignon ; Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jeremiah Berry, luteur des enfans mineurs du défunt, ne devrait point être homologué.

Par ordre de la cour.

8 sept W. F. C. DUPLESSIS, Régister.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Pruves.*—Vente par la Régister des Testaments—Jeudi, 25 septembre 1834, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, dans "Exchange Place" entre les rues de la Bourse et du Canal, les meubles de bureau, livres &c., appartenant à la succession de feu Branch W. Miller.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,

12 sept W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Pruves.*—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 21 octobre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Paul Lacour Dubourg, les esclaves ci-après décrits, savoir :

1° Alexandre, nègre créole, âgé d'environ 45 ans, charretier et mouleur.

2° Jacques, nègre âgé d'environ 26 ans, charretier.

3° Lubin, nègre âgé d'environ 28 ans, cordonnier, charretier, mouleur, adonné à la bobine.

4° Michel, nègre créole, âgé d'environ 25 ans, mouleur et charretier.

5° Paul, nègre âgé d'environ 45 ans, mouleur, ayant une hernie.

6° James, nègre américain, âgé d'environ 21 ans, mouleur, depuis 6 ans dans le pays.

7° Adams, nègre américain, âgé d'environ 20 ans, mouleur et soudissuit.

8° Isaac, nègre américain, âgé d'environ 18 ans, charretier, depuis 6 ans dans le pays.

9° Felix, nègre créole, âgé d'environ 10 ans, charretier.

10° Manuel, nègre africain, âgé d'environ 26 ans, mouleur.

11° Smart, nègre africain, âgé d'environ 25 ans, mouleur.

12° Tom, nègre africain, âgé d'environ 25 ans, mouleur.

13° Manuel, mulâtre âgé d'environ 22 ans.

14° Charlotte, négresse âgée d'environ 30 ans, mouleuse.

15° Mercy, négresse américaine, âgée d'environ 42 ans, acclimatée.

16° Marie, négresse africaine, âgée d'environ 45 ans, mouleuse.

17° Isabelle, griffonne américaine, âgée d'environ 30 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison.

18° Adelaide, négresse créole, âgée d'environ 28 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison.

19° Thérèze, négresse âgée d'environ 61 ans.

Tous les esclaves ci-dessus nommés sont de bons sujets et sont garantis des vices et maladies prévus par la loi, à l'exception de Paul.

Conditions de la vente : Moitié payable dans tout mars 1835, et l'autre moitié dans tout mars 1836, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H. Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 12 septembre

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Pruves.*—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 26 septembre courant, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, à l'encoignure de la rue Toulouse et du canal Carondelet, le fond d'un cabaret et autres effets mobiliers, appartenant à la *succession de feu* Alexandre Fromentin.

Conditions de la vente : comptant.

Par ordre de la cour,

12 sept W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Pruves.*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 16 octobre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Alexander L. Descourts, les esclaves suivants, savoir :

1° Ben, nègre âgé d'environ 43 ans.

2° Tom ou Thomas, mulâtre âgé de 24 ans, domestique de maison, buvant quelquefois, ayant une hernie.

Conditions de la vente : 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, reg.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 13 sept

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Pruves.*—Succession de Raphael Bell ; Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jeremiah Berry, luteur des enfans mineurs du défunt, ne devrait point être homologué.

Par ordre de la cour.

10 sept W F C DUPLESSIS, register.

ETAT DE LA LOUISIANE.—*Cour de Paroisse, District.*—Paroisse St. Jacques.—Joseph Pilié et autres ses créanciers.—Il est ordonné que la session des biens de l'insolvable soit acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, et est de plus ordonné qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable ait lieu, après les avertissements d'usage sur l'étude de J. P. V. Dauphin, notaire public, en la susdite paroisse, le 20 de septembre prochain 1834, et au même temps soit tenue pour entendre les propositions et arrangements que pourra faire ledit insolvable ; cependant ce que T. C. Nicholls Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents.

(signé) 19 juillet 1834.

WM. WINCHESTER,

Juge du second District.

Pour copie conforme,

30 août—3 DAUPHIN, greffier.

SUCRERIE.—Pour manquer d'habitation, on le vendra ... ou à ferme, pour ... d'arpens ... sur ... Rivière ... Rue St. Claude, ... Nos. 7 Bell-vend, ... Ursulines.

ASSURANCES sur Mer—Feu, à ... comptant, et à primes ... J. B. SEERS, J. E. St. JOSEPH & Co.

27 août No. 60, rue de Chartres.

VENTES PAR AUCTION.

Devenport et Maginnis, Auctions à Domicile.

COUR DES FAILLITES.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le 16e septembre prochain, à 10 heures après-midi, les meubles suivans, saisis dans l'affaire ci-dessous, savoir :

Deux lits de sangle, 2 matelas, 2 traversins, 2 couvertes, 1 table de nuit, 1 table ronde, 1 table à manger, 1 table à thé, 1 table à jouer, 1 table de toilette, 1 glace, 1 pendule, 1 lampe, 1 cafetière, 1 théière, 1 sucrier, 1 pot à lait, 1 cruche, 1 bureau, 1 armoire, 1 commode, 1 buffet, 1 lot de vaisselle, 1 lot de verrerie, 1 lot de batterie de cuisine, 1 lot de faïence, 1 lot de bouteilles, 1 lot de bois de chauffage, 1 lot de charbon de terre, 1 lot de charbon de bois, 1 lot de fagots, 1 lot de planches, 1 lot de briques, 1 lot de chaux, 1 lot de sable, 1 lot de ciment, 1 lot de tuiles, 1 lot de bois de lit, 1 lot de bois de chêne, 1 lot de bois de cyprès, 1 lot de bois de pin, 1 lot de bois de cèdre, 1 lot de bois de noyer, 1 lot de bois de frêne, 1 lot de bois de chêne